

## Déclaration Jeune avec moins d'opportunité

Peuvent être considérés comme « jeunes avec moins d'opportunités » les jeunes qui sont confrontés à au moins l'un de ces points :

- **Obstacles sociaux** : jeunes confrontés à une discrimination à cause de leur genre, religion, orientation sexuelle, handicap, etc. ; jeunes ayant des compétences sociales restreintes; jeunes dans une situation précaire ; jeunes incarcérés (ou l'ayant été) ; dépendant de la drogue ou de l'alcool (ou l'ayant été) ; jeunes parents ou parents célibataires ; orphelins.
- **Obstacles économiques** : jeunes aux moyens de subsistance réduits, avec des sources de revenus réduites, dépendant du système des allocations sociales, au chômage longue durée ou en situation de précarité ; jeunes sans domicile fixe, jeunes endettés ou avec des problèmes financiers, jeunes indépendants avec des ressources inférieures à 12 000 € par an.
- **Handicap** (participant(e)s nécessitant une aide particulière) : jeunes présentant des dysfonctionnements mentaux (intellectuels, cognitifs, d'apprentissage), des infirmités physiques, des déficits sensoriels ou autres.
- **Difficultés éducatives** : jeunes ayant des difficultés d'apprentissage, jeunes ayant quitté l'école prématurément ; jeunes peu qualifiés, jeunes avec des résultats scolaires insuffisants, jeune scolarisé dans un établissement en REP (liste sous : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/6/58/8/ensel0057\\_annexe\\_listeREP\\_388\\_588.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/6/58/8/ensel0057_annexe_listeREP_388_588.pdf))
- **Différences culturelles** : jeunes immigré(e)s ou issu(e)s de familles d'immigrés ou de réfugiés ; jeunes appartenant à une minorité nationale ou ethnique ; jeunes ayant des difficultés d'adaptation linguistique ou d'intégration culturelle.
- **Problèmes de santé** : jeunes ayant des problèmes de santé chroniques, des maladies ou des états psychiatriques sévères ; jeunes ayant des problèmes de santé mentale.
- **Obstacles géographiques** : jeunes issus des zones rurales ou isolées ; jeunes vivant sur de petites îles ou dans les régions périphériques ; jeunes habitant dans des zones aux services limités (transports en commun limités, peu d'équipements, villages abandonnés), jeunes résidant dans un des quartiers prioritaires de la politique de la ville en France, selon la définition du décret 2014-1750 du 30/12/2014, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030007934> ou Jeunes résidant dans une zone relevant du *Fördergebiet*: <http://www.bmwi.de/Redaktion/DE/Downloads/foerdergebietskarte-ab-08-2017.html>)

51 rue de  
l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
Tél.: +33 1 4078 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
Tel.: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

2 / 2

Je soussigné(e) _____ Nom, prénom	
qualité du/de la responsable de l'organisation en charge des jeunes avec moins d'opportunité : _____	
Téléphone _____ Courriel _____	
demande à l'OFAJ un soutien de la demande au titre de l'Annexe 5 des Directives de l'OFAJ (projets « Diversité et Participation »)	
pour les élèves/étudiant(e)s suivant(e)s (NOM, Prénom) :	
1.	8.
2.	9.
3.	10.
4.	11.
5.	12.
6.	13.
7.	14.
Fait à _____ le _____	
Signature du demandeur	

51 rue de  
l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
Tél.: +33 1 4078 18 18  
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
Tel.: +49 30 288 757-0  
www.dfjw.org

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement de la décision d'attribution de la subvention ou de son décompte d'utilisation. Les destinataires des données sont les services de l'OFAJ, et le cas échéant les centrales. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'OFAJ, 51 rue de l'Amiral-Mouchez, 75013 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.